ve que le machinisme progresse, le nombre des ouvriers inoccupés augmente, qu'il y a pléthore de bras, en même temps qu'augmentent les dangers du travail.

C'est nous les représentants des ouvriers qui devons, en présence de l'indifférence des pouvoirs publics, prendre, et à l'unanimité une décision énergique en faveur de la sécurité des travailleurs. Peut-être trouvera-t-on que j'ai prononcé des paroles excessives en disant que les compagnies ont plus souci de leur force-travail machines, que de la *force*-travail hommes. Permettez moi de vous citer quelques chiffres.

D'après le dénombrement de 1891, il existe en France 9.532.560 personnes vivant du travail industriel dont :

3 319.217 ouvriers industriels.
207 222 employés.
109.477 domestiques.
1.021.650 patrons.
4.814.995 femmes et enfants, comprenant les familles.

9.532.560

Sur ce nombre de travailleurs voici le nombre d'accidents que nous avons à enregistrer :

2800 accidents mortels
1180 — entraînant incapacité totale permanente
14640 — entraînant incapacité partielle
4920 — — momentanée de longue durée
23540

De sorte que si nous devions voir appliquer la loi nouvelle, il faudrait soumettre à l'assurance plus de 4 millions d'ouvriers industriels.

Oui, de 1881 à 1885, nos assemblées délibérantes ont été saisies de projets en faveur des mineurs; la solution il n'y en a pas. Et pour vous démontrer que ce n'est pas un esprit de parti qui nous inspire, et qu'il y a d'autres hommes considérables qui pensent comme nous à ce sujet, sans partager nos doctrines sur d'autres points, je vais prendre la liberté de vous citer les paroles prononcées sur la même question par M. Félix Faure, aujourd'hui président de la République. Et vous reconnaîtrez qu'il est parfaitement d'accord avec nous, lorsque l'on vient nous opposer la négligence des ouvriers. Voici textuellement ce qu'il a dit :

L'imprudence ou la faute de l'ouvrier ne saurait être invoquée pour supprimer la responsabilité du patron : l'ouvrier doit être protégé contre sa propre négligence, car la répétition quotidienne d'un travail dangereux l'habitue insensiblement à négliger les précautions nécessaires ; c'est au patron qu'il appartient de le défendre contre lui-même et il peut toujours le congédier, s'il se heurte à un refus d'obéissance. »

En France, les accidents sont réglés par trois articles du Code civil, les articles 1382, 1383 et 1384.

Pour obtenir une indemnité, il faut que le blessé prouve qu'il n'y a pas eu faute de sa part ; il faut établir les causes de l'accident, et il y a encore le cas fortuit et le cas de force majeure, ce qui est à peu près la même chose, puisque le cas fortuit est celui qui n'a pas été prévu et que celui de force majeure n'a pas été prévu non plus.

Alors, il se produit ceci; si la victime est morte ou blessée, la réserve des sans-travail fournit 10 ouvriers pour un aux Compagnies ; mais les veuves et les orphelins restent là, sans défense. Et quand on vient nous parler de la preuve à faire, on serait tenté de qualifier de plaisanterie une semblable prétention.

Voici ce qui se passe : Un accident se produit à St-Etienne, où un ouvrier est blessé par un éboulement survenu dans la galerie conduisant à son travail. Au lieu naturellement de s'enquérir si le boisage était défectueux, il crie : au secours, et ceux qui le viennent secourir, s'occupent aussi naturellement de le soulager au lieu de faire une enquête. Après, il est trop tard! Reocreux intente un procès, la Cie, le mène jusqu'en cassation, puisqu'elle a l'argent nécessaire.

Et voici l'extraordinaire jugement rendu par cette haute juridiction : Attendu que le sieur Reocreux n'a pas établi qu'une faute de la compagnie eut cause l'accident dont il a été victime ou eut contribué à le déterminer, qu'en effet, s'il a prétendu avoir été atteint en passant par la galerie où se trouvait son chantier, par un éboulement qui aurait été la conséquence d'un boisage insuffisent, il n'a pas réussi à faire la preuve..... le déboute, etc.

Un délégué belge a cru devoir insister sur l'imprudence des ouvriers. Prenez bien garde, en vous engageant dans cette voie, d'aller à l'encontre de vos désirs. Car si quelquefois, il semble qu'il y ait imprudence de l'ouvrier, lorsque se produit un accident, il n'y a pas à en douter, ce sont les patrons qui en sont responsables par la rapacité avec laquelle ils rognent les salaires.

Pour arriver à gagner une journée à peu près suffisante les ouvriers doivent abattre et abattre encore de la besogne, quittes à négliger les précautions indispensables. Car s'ils s'arrêtaient à certains détails qu'on ne manque pas d'opposer en justice, ils ne produiraient pas suffisamment pour subsister eux et leurs familles. Et vous devrez convenir que c'est le devoir des patrons de s'assurer que le travail se fait avec toutes les garanties désirables de sécurité.

Je conclurai en disant que je serais fort étonné de voir les représentants d'ouvriers ne pas professer une opinion aussi libérale en la matière, que M. Félix Faure — et je termine en attirant encore votre attention sur ce point que devant les tribunaux français, jamais les ouvriers n'ont eu gain de cause ».

Notre ami Basly est vivement félicité.

Allocution du citoyen Parott

C'est au tour de **Parott**, délégué anglais. Il souhaite qu'au prochain congrès les discours soient limités et il s'emploie à démontrer qu'il y a peu de différence entre les deux propositions anglaises et françaises, mais que, dans la traduction en français de la proposition anglaise sur le programme quelques mots ont été omis.

L'orateur goûte très-fort les paroles de M. Félix Faure rapportées par M. Basly, et il espère qu'au prochain congrès, il dira ce que M. Félix Faure aura fait pour hâter la solution. L'opinion des Anglais se résume sur ce point, dans le projet de loi à déposer à la Chambre et qui dit que l'ouvrier n'aura plus à faire la preuve de la négligence du patron, mais que c'est l'employeur lui-même qui devra établir qu'il avait pris toutes les mesures que commandait la sécurité des ouvriers.

Il est persuadé que le grand meeting qui a eu lieu à Hidje-Park en faveur du projet aura la plus heureuse influence sur la décision de la Chambre des lords.

Après ce discours la séance est levée à midi et demi.

Séance de l'après-midi.

Le citoyen **Edwards** constate que les opinions ne se sont pas modifiées depuis le Congrès de Berlin, et que les divergences de vues restent les mêmes. Après avoir expliqué l'économie de la loi à l'étude il insiste sur ce point que l'on doit s'occuper surtout de diminuer les accidents par de fortes pénalités à appliquer aux patrons, plutôt que de l'indemnité à accorder aux victimes.

Le citoyen **Bunte**, au nom de la délégation allemande, appuie la proposition de la délégation française, avec cette réserve qu'il souhaite voir retirer la clause concernant le suicide, parce qu'il considère que s'il arrive que des ouvriers se suicident il y a là encore une large part de responsabilité qui incombe aux patrons, par suite de la vie difficile qu'ils donnent aux ouvriers.

Discours de Lamendin

Puis c'est notre ami **Lamendin** qui avec sa connaissance approfondie des dangers que courent les mineurs, de la mauvaise foi des compagnies et de la mauvaise volonté des pouvoirs, prononce un magnifique discours, maintenant cependant la clause de suicide, pour ne pas permettre aux Compagnies de leur opposer quoi que ce soit.

Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette pas de le reproduire, mais qu'il nous suffise de dire que, prononcé d'une voix forte et avec une éloquence réelle, il a produit une excellente impression par les détails qu'il a fournis sur les accidents que si souvent on a eu à déplorer.

Puis c'est **Piedbœuf**, délégué de Liège, qui vient appuyer fortement la proposition française, espérant qu'il y aura unanimité pour faire voir aux patrons que s'ils savent se coaliser contre les ouvriers, ceux-ci sont capables de s'unir pour résister.

LE VOTE

Aussitôt on procède au vote :

1° La proposition française ainsi conçue :

« Loi sur les accidents mettant la responsabilité sur les patrons, sauf en cas de suicide dûment constaté »

Est adoptée à l'unanimité.

La proposition anglaise qui demande que « les patrons soient rendus responsables pour les indemnités à accorder aux personnes qui sont victimes d'accidents survenus au cours du travail, dans l'intérieur ou à la surface des mines. »

Est adoptée à la presque unanimité, quelques anglais et un allemand s'étant seuls abstenus.

Hygiène des mines

On a adopté sans discussion la proposition n° 15 de la France, pour « l'application au travail des mines du meilleur système hygiénique connu »

Modification au règlement

En présence de quelques observations présentées par les Français et les Belges, le citoyen Moller, au nom de la délégation allemande, retire la proposition tendant à ce que les congrès internationaux se réunissent seulement tous les deux ans ».

Election du Comité international

Pour les Français, Lamendin et Calvignac

Pour les Belges, Cavroh et Callevaert.
— Allemands, Moller et Horn.
— Anglais, Pickard, Burt et Asthon.

Suppléants

France : Cadot.
Allemagne : Mayer
Ces élections ont été faites à l'unanimité.

LE PROCHAIN CONGRÈS

Le citoyen Woods propose Bruxelles : Basly explique que Lamendin et lui avant été expulsés de Belgique, ils ne pourraient s'y rendre et propose Londres. Le citoyen Boyles propose Newcastle disant que notre ami Basly se trouvera ainsi dans le district minier qui fait le plus d'exportations, et ajoute que le cœur des mineurs de là-bas brûle d'un feu digne du charbon qu'ils produisent et que les congressistes peuvent être assurés d'y recevoir un accueil chaleureux.

Le citoyen **Piedbœuf**, au nom des Belges, propose Liège comme étant moins coûteux et ajoute que d'ici l'année prochaine il espère bien que les députés socialistes belges auront fait rapporter l'arrêté d'expulsion qui frappe Basly et Lamendin.

Le citoyen Pickard propose aussi une grande ville de Belgique, mais dans le cas où l'arrêt d'expulsion ne serait pas rapporté, il propose Londres. Calvignac propose Lille, Moller, au nom des Allemands se rallie à la proposition Rickard. La proposition Pickard, mise au voix est adoptée à l'unanimité. En conséquence, dans le cas où l'arrêt d'expulsion contre Basly et Lamendin serait rapporté, le congrès aura lieu à Liège ; dans le cas contraire, le congrès se réunira à Londres.

VOTE DE REMERCIEMENTS

Murray propose des remerciements à tous les bureaux.

Basly s'associe aux remerciements, mais il tient encore à constater les progrès accomplis depuis six ans que le congrès se réunit. Il résume les débats très habilement et il compte que l'unanimité qui s'est produite sur plusieurs questions pèsera sur les décisions des pouvoirs publics.

Il termine en remerciant ceux qui ont pris l'initiative d'organiser ces Congrès, et particulièrement le Comité international, qui a toujours été à la hauteur d'une tâche le plus souvent difficile.

Le citoyen **Calvignac** s'associe aux paroles de Basly et remercie la presse du concours qu'elle a prêté aux congressistes.

L'invitation du Parti ouvrier

Le citoyen **Smellie** demande qu'il soit statué sur l'invitation du Parti ouvrier français au punch dont nous avons parlé hier. L'invitation est acceptée à l'unanimité.

Horn exprime ses sentiments de reconnaissance pour l'hospitalité qu'ils ont reçue. Il tient surtout à remercier les délégués anglais qui ont si bien répondu au pressant appel qui leur avait été fait hier.

Clôture du Congrès

A 6 heures, aucune question ne restant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président prononce la clôture du Congrès et la séance est levée.

PUNCH AUX DELÉGUÉS ÉTRANGERS

Paris, 7 juin. — Le comité national du Parti ouvrier français a offert ce soir, au café du Globe, un punch aux délégués mineurs étrangers.

Plusieurs députés socialistes y assistaient.

Plusieurs discours, prêchant l'union des socialistes pour obliger les patrons à accorder des salaires convenables, ont été prononcés.

Les Fêtes de Kiel

Paris, 7 juin. — Le président de la République a reçu en audience de congé le contre-amiral Ménard, commandant l'escadre envoyée à Kiel.

L'explosion de la Vernarède

L'enquête. — Obsèques des victimes

Nîmes, 7 juin. — C'est au puits central de l'exploitation des mines de Portes et Sénéchas, commune de la Vernarède, qu'a eu lieu le terrible accident signalé hier. La société qui exploite ces mines a son siège à Marseille.

Parmi les six morts, se trouvent les deux machinistes et deux chauffeurs tués sur le coup.

L'explosion a été tellement violente que trois autres chaudières sont détériorées et le puits de la mine fortement endommagé.

L'enquête se poursuit ; elle est menée par M. Prost, ingénieur en chef des mines, M. Bertarrois, garde-mine et le parquet d'Alais, qui sont sur les lieux depuis hier.

Les victimes sont : Tillard, 27 ans, veuf, père de deux enfants ; Pellatan, 27 ans, marié, cinq enfants ; Nogoret, 44 ans, marié; cinq enfants; Albaret, 43 ans, marié, six enfants; Gal, 34 ans, marié, trois enfants et Audigier, 28 ans, marié, un enfant.

Hier à quatre heures du soir, ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable les obsèques de quatre des victimes de l'explosion de Lavernarède.

Celles de Benoit et Gal, morts de leurs blessures, ont eu lieu aujourd'hui.

L'état des trois autres blessés est considéré comme désespéré.

ÉTRANGER

ESPAGNE

L'insurrection cubaine

Madrid, 7 juin. — La régente a signé le projet de loi demandant aux chambres l'autorisation de faire une opération de crédit de 15 millions avec la Banque d'Espagne, garantie par les billets hypothécaires de Cuba.

Le gouvernement a obtenu que les chefs de l'opposition laisseraient voter sans discussion ce projet,

Le gouvernement appellera la classe 1895 avant la fin de l'année et la première réserve pour organiser le second corps d'armée destiné à Cuba.

Le maréchal Campos est retourné à la Havane pour prendre des mesures en présence du développement de l'insurrection.

L'ambassadeur d'Espagne à Washington a attiré l'attention du gouvernement américain sur les expéditions de flibustiers qui se préparent sur le cours inférieur du Mississipi et sur ce fait que les habitants des Etats du Sud circulent ostensiblement en public avec des armes dans le but de rejoindre ou d'encourager les rebelles cubains.

On dit que le général Quesada, ayant à sa disposition de fortes sommes pour aider les insurgés de Cuba, a quitté le Venezuela et est arrivé aux Etats-Unis.

LA CHINE ET LE JAPON

On reçoit par la voie de Hong-Kong les nouvelles suivantes de Formose :

L'agitation et le désordre règnent toujours dans la grande ville de Tai-Peh-Fou (tout au nord de l'île), où le quartier des indigènes a été brûlé, un magasin de poudre a sauté et quatre-vingt-dix Chinois ont été tués.

La canonnière allemande *Iltis* a ouvert le feu sur les forts chinois de Hong-Tang, probablement parce que des forts voulaient empêcher le départ d'un vapeur marchand ayant à bord l'éphémère président Tang, plus 2.000 soldats et réfugiés. Les forts ont été réduits au silence. Les artilleurs se sont enfuis. Le navire a pu partir.

Le navire de guerre anglais *Bambow* a quitté Hong-Kong avec ordre d'aller stationner devant Tam-Sou, port du nord de Formose, voisin de Ke-Loung.

A DJEDDAH

Grave situation

Le Caire, 7 juin. — On mande de Djeddah.

« La situation devient menaçante pour les Européens. La garnison turque est trop faible, et la population, qui est de cœur avec les auteurs du guet-apens dirigé contre les consuls étrangers, manifeste une haine fanatique et violente à l'égard des chrétiens.

» Si une action commune ou partielle des puissances ne se produit pas, l'existence des Européens va se trouver en danger.

» Une révolte de Bédouins semble probable à brève échéance

» D'après les renseignements particuliers qu'a pu se procurer un correspondant du Caire, l'état de choses actuel serait dû à deux causes principales.

« D'abord, les Bédouins auraient été fort irrités par les règlements sanitaires récemment édictés et rigoureusement appliqués en vue d'empêcher la propagation du choléra. Ils auraient même menacé d'attaquer et de saccager la Mecque et Djeddah, afin de se venger des vexations auxquelles on les soumet pour faire plaisir aux *Chiaours*.

» D'autre part, les imans qui ont prêché naguère dans les mosquées de Djeddah, en revenant de la Mecque, ont fait des allusions plus ou moins directes aux trois puissances chrétiennes qui se sont donné pour tâche d'améliorer le sort des Arméniens.

» La situation paraît donc singulièrement grave.

COURRIER DE BELGIQUE

Bruxelles, 7 juin.

Une grève de briquetiers

Parmi tous les prolétaires, les ouvriers briquetiers sont certainement ceux qui sont soumis aux plus longues heures de travail.

En été, ils commencent à trois heures du matin pour ne terminer qu'à 8 et parfois 9 heures du soir. Cette intéressante catégorie de travailleurs est restée jusqu'à présent résignée à son malheureux sort, l'esprit d'organisation, l'association syndicale, tout ce qui constitue les signes précurseurs du relèvement sont inconnus chez eux, mais il faut croire qu'il n'en sera pas toujours ainsi.

Leurs revendications sont cependant des plus modestes. Ils ne demandent qu'une augmentation de vingt-cinq centimes par mille briques.

Tous les ouvriers des briqueteries de Jette-St-Pierre et de Molenbeqk ont abandonné le travail, ils ont parcouru les principales rues de ces communes en chantant la Marseillaise.

Les patrons briquetiers, sauf deux, paraît-il, sont décidés à ne rien concéder.

Les autorités ont envoyé de nombreux gendarmes sur les lieux, ce qui constitue pour elles un moyen pratique de trancher les différends, toujours sous le prétexte hypocrite de protéger la liberté du travail, alors qu'elles ne défendent que la liberté de l'exploitation.

Georges GOTEMANS.

AVIS. — *Nous informons nos nouveaux lecteurs qui désireraient posséder le commencement de notre feuilleton* **Le Comte de Monte-Cristo** *qu'ils peuvent le demander à tous nos vendeurs, qui seront tenus de le leur remettre gratuitement.*

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le Journal de M. BONDUEL

et les Socialistes

Le *Progrès du Nord* qui adresse appel sur appel aux socialistes d'Armentières en faveur de M. Bonduel, n'a pas répondu un mot à la question qui lui a été posée.

Cette question était la suivante : « Vous demandez, disaient quelques socialistes au journal de M. Bonduel, vous demandez nos voix pour battre la réaction ; nous vous demandons, nous, quelle attitude vous prendrez à l'égard des opportunistes de Roubaix qui font alliance avec les réactionnaires pour battre les socialistes ? »

Encore une fois le *Progrès* n'a pas répondu.

Il semblerait résulter de ce silence que le journal opportuniste se réserve de soutenir à Roubaix l'alliance opportuno-bonaparto-cléricale contre le Parti ouvrier.

Le *Progrès* peut encore préciser ses intentions à cet égard, mais il est temps qu'il le fasse et d'une façon catégorique.

S'il ne s'y résout pas, les membres de la section armentiéroise du Parti ouvrier, sauront que les mêmes opportunistes qui sollicitent leurs voix contre la réaction sont prêts à s'entendre avec la réaction contre les candidats roubaisiens du Parti ouvrier.

Ralliement Socialiste

Le *Progrès du Nord*, annonçait, hier, triomphalement sous ce titre, que le citoyen Creton, délégué du Parti ouvrier d'Armentières avait déclaré, au cours d'une réunion organisée à la Bassée par le comité de la candidature Bonduel, « que les voix du citoyen Sohier se porteraient dimanche prochain sur le nom de M. Bonduel.

Nous savions déjà que le citoyen Creton, en faisant cette déclaration, n'engageait que lui seul, et non le parti auquel il appartient, qui jamais ne lui a donné le mandat ni l'autorisation de parler en son nom. Nous savions que son attitude, lors de cette réunion opportuniste, avait mécontenté nombre de membres du Parti ouvrier armentiérois, mais nous avons été heureux d'entendre hier, le citoyen Lorraine, secrétaire du Parti ouvrier d'Armentières, rétablir la vérité en protestant publiquement contre cette manœuvre opportuniste.

Une conférence avait été organisée par les partisans de M. Bonduel, au Grand-Théâtre; et MM. Maxime Lecomte et Roche pour attirer sur leur candidat les voix des socialistes, s'étaient servi très habilement de la déclaration du citoyen Creton.

Mais le citoyen Lorraine monta à la tribune, et aux applaudissements répétés d'une partie de la salle — qui pourtant avait été accaparée par les opportunistes, remit les choses au point.

« Le citoyen Sohier, a-t-il dit, s'est *désisté purement et simplement*, conviant ses électeurs à une bataille prochaine; jamais il n'a déclaré se désister en faveur de M. Bonduel, et le citoyen Creton n'avait aucune qualité pour interpréter, au nom du Parti, ce désistement, comme une marque de sympathie en faveur de la candidature opportuniste.

Aucun des deux candidats en présence ne peut espérer rallier les voix socialistes. Ni M. Bonduel, ni M. Dansette ne sont de vrais républicains ; voter pour eux ce serait voter pour un gouvernement bourgeois dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux des ouvriers. »

Ces déclarations, si nettes, si franches, jetèrent un certain froid dans l'assemblée; MM. Maxime Lecomte et Roche essayèrent en vain de réagir ; le coup était porté et ce n'est pas le discours de **14** mots de ce pauvre M. Bonduel qui aurait pu réchauffer l'enthousiasme de la population armentiéroise.

Le *Progrès du Nord* aurait agi plus sagement en ne prêtant pas au Parti Ouvrier des intentions que celui-ci se trouve obligé de démentir.

Chronique Régionale

Les funérailles de la sœur de M. Ribot

Hier ont eu lieu à Calais les obsèques de Mme veuve Lambert, sœur du président du conseil, morte dans les horribles circonstances que nous avons relatées.

Le commandant Moreau, représentant le président de la République, suivait immédiatement le cercueil.

Venait ensuite M. Ribot, accompagné de son neveu, le jeune fils de la défunte, âgé de huit ans. Puis tous les représentants des ministres : MM. Doc de Maindreville, chef d'état major du 1er corps d'armée, représentant M. le ministre de la guerre, Reveil, représentant M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères ; Dovet, représentant M. Chautemps, ministre des colonies ; Seignouret, représentant M. Leygues, ministre de l'intérieur ; MM. Ringot et Bouillicz, sénateurs ; Jonnart, député; Alapetite, préfet du Pas-de-Calais : Viguerie, sous-préfet de Béthune ; Sagebien, sous-préfet de Boulogne ; Braun, trésorier payeur général ; toutes les autorités civiles et militaires de Calais.

De nombreuses couronnes étaient déposées sur le cercueil.

LE CONCOURS DE CAUDRY

Voici la fin de la liste des prix du concours de musique qui a eu lieu dimanche à Caudry :

Orphéons. — *Lecture à vue.* — Salle de l'école maternelle. R. Jacquart.

Division de classement. — 1er prix, Les Intimes d'Auberchicourt.

3e division, 3e section. — 1er prix, Palme de Vermeil, La Cécilienne d'Abscon.

3e division, 2e section. — 1er prix à l'unanimité, Palme de Vermeil, orphéon du faubourg-de-Lille de Valenciennes.

3e division, 2e section. — 1er prix à l'unanimité, couronne de vermeil, avec félicitations du jury, L'Espérance de la Sentinelle-les-Valenciennes.

1re division, 1re section. — 1er prix à l'unanimité, couronne de vermeil, La Catésienne du Cateau.

Exécution. — Division de classement. — 1er prix, classés en 3e division, 3e section, Les Intimes d'Auberchicourt.

3e division, 3e section. — 1er prix ascendant, couronne de vermeil, La Cécilienne d'Abscon et diplôme de direction au chef, M. Ferdinand.

3e division 2e section. 1er prix ascendant et félicitations du jury, couronne de vermeil à l'orphéon du faubourg de Lille à Valenciennes.

2e division 2e section. 1er prix ascendant, couronne de vermeil, l'Espérance de la Sentinelle-les-Valenciennes.

1re division 1re section. 1er prix d'exécution à l'unanimité, couronne de vermeil avec félicitation du jury et un diplôme au directeur, M. Jean Van Eeckhoven.

Concours d'honneur (*Salle de l'Ecole maternelle.* — 3mes divisions réunies, 1er prix, la Lyre de Douai.

2e prix, l'Orphéon d'Avesnes lez Aubert.

3e prix ex-æquo, la Cécilienne d'Abscon et l'Orphéon du Faubourg de Lille de Valenciennes.

Mention honorable, les Amis Réunis de Saint-Quentin.

Division de classement. Prix, les Intimes d'Auberchicourt.

2e division, 2e section, 1er prix à l'unanimité, l'Espérance de la Sentinelle lez Valenciennes.

1re division, 1er prix, la Catésienne.

UN HOMME BROYÉ PAR UN TRAIN

à Nieppe

Hier matin, on a trouvé sur la voie ferrée, à proximité du Pont-de-la-Lys sur le territoire de Nieppe, le cadavre mutilé du nommé Leroy Louis-François dit « Doyen » né à Nieppe et y demeurant, âgé de 47 ans, Leroy s'adonnait souvent à la boisson et ne rendait guère d'argent à sa femme quoique cependant elle en avait bien besoin.

En effet la famille se compose de 8 enfants, dont l'aîné seul travaille et gagne la modique somme de 3 fr. 50 par semaine, la mère en ce moment est très malade.

Malgré cette triste situation, Leroy s'enivra encore toute cette semaine.

Hier matin, vers 4 heures 1/2, il fut aperçu par le nommé Vandendrisch, gravissant le talus de la voie. Le conducteur l'aperçut aussi.

Il fit jouer le sifflet d'alarme et Leroy disparut, puis lorsque le train arriva un peu plus loin, le conducteur vit Leroy se jeter sous les roues. Quand on vint à son secours, le corps ne formait plus qu'une horrible bouillie, les roues lui avaient passé sur le corps, les jambes étaient broyées, le ventre était ouvert et laissait voir les intestins, la tête était fracassée et le visage méconnaissable.

Les restes de Leroy furent transportés à son domicile.

Une grève de Tisseurs

A AVESNES-LEZ-AUBERT

UN PATRON QUI TIRE SUR LES OUVRIERS

Jeudi soir, 1,500 ouvriers tisseurs se sont mis en grève à Avesnes-lez-Aubert, commune de l'arrondissement de Cambrai.

Les grévistes parcouraient les rues dans un calme absolu, lorsque le fils d'un patron tira un coup de carabine sur un groupe d'ouvriers.

L'un de ces malheureux tomba blessé.

Cet acte odieux a naturellement soulevé une vive indignation.

Prévenu par télégramme du drame qui venait de se dérouler, le sous-préfet de Cambrai s'est aussitôt rendu à Avesnes-lez-Aubert, où il a passé la nuit. Le procureur de la République s'est également rendu hier dans la commune,

Notre correspondant nous informe que la surexcitation est très grande. On conçoit aisément les sentiments de la population après l'attentat dont s'est rendu coupable l'un des représentants du patronat.

Un de nos rédacteurs s'est rendu aujourd'hui même à Avesnes-lez-Aubert, pour faire une enquête approfondie au sujet de ce tragique incident et pour nous tenir au courant des évènements qui pourraient se produire.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — *Fédération colombophile Roubaisienne.* — Samedi 8 juin, mise en paniers pour le concours de Chantilly, organisé chez Legache, estaminet de l'Harmonie, à Mouveaux.

Union Fédérale Roubaisienne. — Samedi mise en paniers pour le concours sur Chantilly (175 kil. 100 m.), organisé par la société l'Egalité, établie chez Fardy, rue de Toulouse. 100 fr. de prix d'honneur, répartis en 10 prix de 5 fr. et 5 prix de 10 francs.

Croix. — *Fédération du Nord.* — Dimanche, 9 juin, concours sur Creil, organisé chez Chambart au Joyeux conscrit, rue de Thionville, à Croix, mise en paniers, samedi 8 juin.

Wattrelos. — Fédération colombophile l'« Egalité ». — Samedi 8 juin, mise en paniers pour le concours sur Chantilly, organisé chez Mercier, à St-Liévens.

Mouscron. — *Association colombophile de Mouscron et Herseaux.* — Dimanche 2 juin, Orléans, 328 kil. 960 par la société le Rapide, chez Henri Tiberghien, à Mouscron, 300 fr. de prix d'honneur.

— *Fédération des tirs à la cible chinoise* — Dimanche 9 juin, tir de 50 fr., chez Hazebrouck, rue de Tourcoing, Pont-de-Neuville.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La grève Motte et Bekselaer

Les 700 ouvriers de cette importante usine, par suite de la grève des dresseurs de rames, ont dû tous cesser le travail.

Les trois individus qui avaient remplacé les grévistes ont encore une fois quitté l'usine.

Hier matin, des agents de police de sûreté sont allés chercher l'un d'eux, Arthur Maes, chez lui, au fort Frasez, rue de Lannoy.

Nous ne comprenons pas ce rôle de la police. Il nous semble que c'est là un abus de pouvoir qu'il suffira de signaler pour qu'il ne se renouvelle plus.

Jeudi soir, des incidents se sont produits à la porte de l'établissement en grève. La femme de Louis Matyn, l'individu qui fut la cause première de la grève, est allée chercher son mari à la porte de l'usine. A cela pas de mal, mais elle eut le tort d'insulter les ouvriers.

La police a dû intervenir pour l'inviter à se modérer si elle ne voulait pas aller à l'ombre. Nous pouvons même dire qu'hier matin, la police est allée chez elle l'inviter à ne plus recommencer ses escapades.

Quant aux grévistes, ils sont calmes. Ils feront probablement une souscription aujourd'hui afin de pouvoir aller jusqu'au bout de la lutte, qu'ils ont ouverte avec de justes raisons.

Grave accident. — Un grave accident est survenu à la teinturerie Gaydet, rue de Mouveaux.

Un jeune homme de 30 ans, demeurant rue de Béthune, 13, déposait une tourie d'acide sulfurique à terre, quand tout-à-coup, par suite de l'eau qui se trouvait à cet endroit, une explosion se produisit.

L'ouvrier fut brûlé par tout le corps.

Il a été transporté à l'hôpital hier matin, après avoir reçu les soins du docteur Lepers.

Ivrogne terrible. — Julien Ridelle, 49 ans, demeurant rue d'Alma, cour Frasez, 12, rentrait chez lui, avant-hier soir, complètement ivre. Il commença par proférer des menaces contre sa femme puis ne parla rien moins que de mettre le feu chez lui.

Les voisins allèrent chercher la police qui conduisit Julien Ridelle au dépôt.

Création de Société. — Par arrêté préfectoral en date du 1er juin 1895, la Société particulière dite Société du *Petit Conservatoire* dont le siège est chez M. Pierre Olivier, cabaretier, rue Archimède, 90, est autorisée à se constituer légalement.

Etablissement d'une briqueterie. — Le samedi 15 juin courant, de 2 à 5 heures de relevée, il sera procédé dans une salle de la mairie, à une information de « commodo et incommodo » sur la demande de M. Fernand Briet, à l'effet d'être autorisé à établir une briqueterie sur un terrain situé rue de Carihem, aux Trois Ponts.

Les personnes intéressées devront se présenter aux heures indiquées.

Extradition. — La police de sureté a arrêté hier, sur un ordre venu de la Préfecture, la nommée Félicie Sturbois, âgée de 22 ans. Cette femme a été arrêtée sur une demande d'extradition faite par le parquet de Bruxelles.

Inauguration du Vélodrome. — C'est dimanche que le Vélodrome roubaisien ouvre ses portes en débutant pour l'inauguration par des courses splendides auxquelles sont engagés les plus forts cyclistes de la région. La population ouvrière est amenée comme toutes les classes de la société à s'intéresser à la vélocipédie ; c'est elle du reste qui fournit le plus fort contingent des champions vélocipédistes de tous les pays.

Aussi l'administration du vélodrome a-t-elle décidé en plus de l'installation confortable du côté bon marché à 0,50 c. de tenir la main à ce que le public de ce côté soit toujours aussi exactement renseigné que celui des tribunes : il pourra ainsi suivre toutes les courses avec un réel intérêt.

La buvette est confiée à de bonnes mains et donnera sûrement satisfaction à tous les points de vue au public qui y trouvera de bonnes consommations.

Retraite aux flambeaux. — Pour fêter l'inauguration du Vélodrome, les sociétés vélocipédiques faisant partie de la Fédération roubaisienne ont décidé de faire une parade aux lanternes, ce soir, samedi, de 9 heures à 10 heures et demie.

Le cortège partira de l'Hippodrome et suivra l'itinéraire suivant :

Boulevard Gambetta, rue des Halles, Grande-Place, rue de la Gare, rue d'Alma, rue du Collège, Grand'Rue, Grande-Place et se dispersera rue de la Gare, en face de la Brasserie Terrasse.

La Commission organisatrice prie instamment le public de bien vouloir stationner sur les trottoirs pour laisser la chaussée libre.

Concert. — C'est la fanfare Delattre qui exécutera dimanche prochain, au parc de Barbieux et jeudi suivant place de la Liberté.

— Dimanche 9 juin, grande soirée musicale suivie d'une brillante tombola, chez Folliat, rue de Denain, 107.

MOUVEMENT OUVRIER

Parti Ouvrier. Section Lannoyenne. — Dimanche 9 juin à 4 heures très précises du soir, réunion du comité exécutif, chez H. Cailleau, estaminet du Pigeon Voyageur, au Rempart, à Lannoy.

Assemblée générale ouverte de tous les adhérents de la section lannoyenne à 5 heures du soir, chez Cailleau, à Lannoy.

Ordre du jour :

1° Lecture des procès-verbaux ;
2° Choix du candidat aux élections cantonales ;
3° Organisation de la campagne électorale ;
4° Questions diverses.

Section roubaisienne. — Le groupe « Les Disciples de Karl Marx » convoque ses adhérents pour ce soir samedi 8 juin, à 8 heures 1/2 précises, chez Charles Stienne, rue Decrême, 148.

Avis. — Section roubaisienne. — Les membres des groupes, syndicats, etc., adhérents au Parti ouvrier français, sont informés qu'une bibliothèque est à leur disposition au local du parti, dans une des salles de la coopérative « La Paix ».

L'on invite tous les membres du Parti ouvrier à parfaire leur éducation en la fréquentant le plus souvent possible.

La bibliothèque est ouverte tous les dimanches de 10 heures du matin à une heure de l'après-midi.

⁂

Les électeurs ouvriers sont informés qu'un membre du comité exécutif donnera lecture tous les dimanches à partir de 11 heures du matin du *Journal Officiel*, dans la salle de lecture de la section à la coopérative « La Paix ».

Les électeurs ouvriers apprendront, par le texte officiel même, à connaître la façon avec laquelle les élus bourgeois accueillent les projets de réformes déposés par les élus socialistes.

NOTA. — Adresser les avis, convocations et communications intéressant le mouvement ouvrier au citoyen **E. Blachet**, aux bureaux de l'*Egalité*.

TOURCOING

Une lettre anonyme

Nous avons hier, dans la journée, reçu une lettre dont l'origine doit être connue dans la sacristie de l'église Saint-Christophe.

Ce correspondant occasionnel nous reproche de toujours combattre les patrons et il nous demande si c'est là une conduite que nous devons tenir.

Voici, d'ailleurs, les principaux passages de sa lettre :

« .. Les socialistes combattent toujours les principes religieux, il leur arrive très souvent de diriger leurs critiques contre les patrons chrétiens, alors que tant de patrons qui sont libres penseurs pourraient tout aussi bien être critiqués... »

Quoique l'auteur de ces lignes ait trouvé bon de se placer sous le couvert de l'anonymat, nous sommes heureux de saisir l'occasion qui nous est offerte, pour répondre une fois pour toutes.

Dans notre numéro de demain, nous dirons quelle est la conduite que suivent les socialistes qui appartiennent à la fraction du Parti ouqrier.

Les travailleurs tourquennois qui ont été l'objet de tant de manœuvres cléricales et qui pour ce motif hésitent encore à se prononcer d'une façon définitive, verront par là que les plis du drapeau porté par le Parti ouvrier sont assez larges pour les couvrir de leur ombre.

Ch. V.

Une buvette à l'hospice civil. — Nos lecteurs se rappellent les critiques (reprises en partie par notre député M. Dron) formulées il y a quelque temps contre le principe de la sortie quotidienne pour les vieillards de l'hospice civil. On objectait que si les vieillards sortaient sept fois au lieu de deux, ils auraient sept fois l'occasion de boire au lieu de deux